

**LYCÉE DES MÉTIERS**  
DE L'HÔTELLERIE  
DE LA RESTAURATION & DE L'ALIMENTATION



**CHRISTIAN ANTOU**

PLATEAU CAILLOU / SAINT PAUL  
- 0262 55 43 00 -

**Le lycée, c'est : 706 ÉLÈVES**

Ouverture du lycée du lundi au vendredi de 7h00 à 17h45.  
Une tenue obligatoire à l'entrée et à la sortie du lycée

### DES SAVOIR-ÊTRE

- De la discrétion (parler à voix basse)
- Écouter de la musique avec des écouteurs
- De la politesse et dire bonjour aux adultes
- Enlever ses écouteurs quand on parle

**Le lycée est un lieu  
pour travailler dans  
une ambiance propice  
aux études**

### UN COMPORTEMENT EXEMPLAIRE

**Le téléphone portable  
peut-être confisqué et  
remis au responsable  
légal en cas de non-  
respect de la règle.**

- Mettre sous silence et ranger son téléphone avant de rentrer dans une pièce
- S'asseoir correctement
- Bien se présenter et être cordial avec toute personne.

### UNE TENUE PROPRE

- Garçon : Polo du lycée + pantalon ou bermuda beige + chaussure cuir ou simili cuir
- Fille : Polo du lycée + pantalon ou jupe beige + pantalon ou jupe noire (exceptionnellement) + chaussure ou sandale attachée, cuir ou simili cuir.
- Pas de chaussure en tissu, toile, chaussures montantes – pas de vêtement déchiré ou troué.

Un lieu de vie en communauté avec 2 internats

## CRITÈRES DE SÉLECTION

- Préparer un CAP ou un BAC sous statut scolaire
- Habiter au-delà de Saint Leu et au-delà de Sainte Suzanne – Soit dépendre du transport scolaire de la CASUD – CIVIS – CIREST
- Avoir un correspondant habitant entre Saint Louis et La Possession

Le choix de l'internat est exclusivement du ressort du personnel de l'établissement. Les valises sont à déposer dans la salle des valises dès l'arrivée des internes le lundi et le vendredi.

### INTERNAT LYCÉE HÔTELIER

100 GARÇONS + 100 FILLES

- En priorité les élèves qui ont des travaux pratiques le soir.
- Ouverture du lundi au jeudi à partir de 17h30, sauf le mercredi ouverture à partir de 13h30.
- L'accès à l'internat n'est plus possible en dehors de ces horaires après la sortie des élèves le matin.

### INTERNAT LYCÉE VUE BELLE

82 GARÇONS + 27 FILLES

- Les internes y seront transportés au frais de l'établissement.
- Attente du transport à 17h30 à l'intérieur du lycée.
- L'internat n'est pas ouvert le mercredi après-midi

## POUR LES ÉLÈVES INTERNES, UN CORRESPONDANT

### SON RÔLE

- Prendre en charge l'interne en cas de problème de santé, de discipline, d'évacuation cyclonique, de coupures d'eau, d'électricité...grève du personnel ou à la demande du personnel de vie scolaire.
- Toute prise en charge se fait par la signature d'un document de prise en charge à renseigner au bureau de la vie scolaire. L'élève interne ne peut quitter l'internat sans cette démarche administrative.
- Le non-paiement de la facture entraîne la radiation de l'internat.

Activités à l'internat :  
temps libre organisé avec la Maison des lycéens – CDI - Etude

# LA MAISON DES LYCÉENS



Les activités dépendent du conseil d'administration de l'association et doivent avoir l'accord du chef d'établissement.

## Activités proposées par la MDL

Billard	Sport sur le terrain d'à côté de 17h45 à 19h00
Jeux de société	Soirées internes : intégration, halloween,
Jeux vidéo	Soirées cinéma, fin d'année
Musique et chant	Sorties culturelles, sportives ou ludiques



## LE CONSEIL POUR LA VIE LYCÉENNE

Le CVL est composé de 10 élèves titulaires et 10 suppléants, élus par l'ensemble des élèves du lycée pour 2 ans en quinquennal. Chaque année les élèves élisent 5 délégués CVL pour 2 ans.

### SON RÔLE

- Participer aux décisions sur l'activité éducative et pédagogique de l'établissement. 4 représentants du CVL seront élus par les délégués de classe pour siéger au conseil d'administration (CA). Le CVL se réunit obligatoirement avant chaque CA
- C'est aussi une instance de proposition
- Tous les 2 ans, il participe à l'élection de son représentant au niveau académique et national. En 2023 et 2024, la représentante au niveau national est une élève du lycée.

# INSCRIPTIONS



## QUI PEUT S'INSCRIRE ET QUAND LE FAIRE ?

- Les élèves de 3ème suite à la décision d'affectation au lycée (affelnet).
- Les élèves de 2de ou 1ère des lycées suite à la décision d'affectation de la commission passerelle
- Les élèves de Terminal des lycées, de l'Université suite à la décision d'affectation de Parcours sup.
- Pour toute autres situations : l'élève doit faire un entretien avec un PSY-EN dans un CIO afin de faire un dossier de demande d'affectation.

## LES MODALITÉS D'INSCRIPTION \*

- La présence des responsables légaux et de l'élève est obligatoire - avec la pièce d'identité de chacun, photocopiée.
- Des essayages auront lieu sur place pour les tenues professionnelles (juin/début juillet)
- Le fournisseur sera présent pour les mallettes de travaux pratiques (juin/ début juillet)
- Les professeurs de spécialités expliqueront le déroulé des activités pratiques (juin/ début juillet)
- Prévoir des chèques et/ou carte bancaire et/ou espèces pour les acomptes pour l'achat des tenues et outils (3 chèques)

Fin juin début juillet après décision de Affelnet et Parcours sup – La famille sera contactée par téléphone pour les RDV d'inscription.

## ASPECTS ADMINISTRATIFS \*

- les documents seront à remplir et à fournir – une adresse mail sera obligatoire pour les parents et l'élève – demande d'inscription à l'internat – demande d'inscription à la demi-pension - point santé
- Les parents responsables légaux peuvent autoriser leur enfant à sortir du lycée lorsqu'il n'a pas cours ou quand un professeur est absent
- Les parents responsables légaux peuvent autoriser leur enfant à sortir du lycée lorsqu'il n'a pas cours ou quand un professeur est absent
- Les responsables inscrivent individuellement leur enfant auprès de la CINOR, TCO, CIVIS, CASUD et CIREST via leur site internet respectifs.